

L'objection se ramène strictement à cela et ce n'est certes pas à moi de décider s'il y a amplement ou pas assez d'occasions de débattre ces questions. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit en ce moment. La décision doit être rendue à la lumière de l'article de l'ordre du jour et je prie instamment les députés de s'occuper de ce point-là.

J'ai permis aux deux côtés de discuter de la question assez librement, mais j'estime qu'il faudrait revenir à l'interprétation de l'article de l'ordre du jour tel qu'il figure au *Feuilleton*—soit l'effet de l'article 58 du Règlement—et aussi nous demander quelles sont les conditions nécessaires à la présentation d'un budget dans la mesure où l'Orateur est visé.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si j'ose intervenir encore une fois, c'est à cause de ce qu'a dit le ministre de la Justice, surtout à mon sujet. Il a, en effet, complètement dénaturé, sans le vouloir, bien sûr, la situation relative au budget présenté en avril dernier et au débat qui a eu lieu sur ce budget.

Les faits—et ils influent sur notre discussion—sont les suivants: le budget a été présenté par le ministre des Finances, qui a parlé pendant quelques heures, et on m'a accordé environ douze minutes à la fin de la soirée pour répondre. C'est la procédure normale. Personne ne s'en est plaint et nous avons pensé que le débat sur le budget serait repris, que j'aurais la chance de finir mon discours, que le débat sur le budget se poursuivrait.

Ce n'est pas ce qui est arrivé. Le gouvernement a jugé bon de ne pas saisir la Chambre du budget, et la seule façon pour nous, de ce côté-ci, de participer au débat sur le budget était de profiter de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens pour étudier les crédits provisoires; j'aurais alors l'occasion de faire une déclaration générale. Or, selon la thèse du ministre de la Justice, comme nous avons tiré parti de la situation, dans ces circonstances exceptionnelles, nous avons eu un débat sur le budget, et la seule façon de continuer un débat aujourd'hui, c'est de profiter de circonstances analogues et de nous former en comité des voies et moyens. Par conséquent, cette partie de la déclaration du ministre n'a pas de sens et est étrangère au sujet.

Si le ministre des Finances (M. Nowlan) fait sa présentation, il devra tenir compte des changements survenus dans les revenus par suite des surtaxes, et de ceux qui sont sur-

venus dans les prévisions révisées. Ces deux choses, monsieur l'Orateur, se rapportent certainement à une présentation budgétaire. Or on nous demande de prendre part à cette discussion, cette présentation budgétaire, sans que la Chambre ait été saisie d'une motion, sans que l'Orateur occupe le fauteuil, sans que la Chambre ait la possibilité de présenter un amendement, et sans qu'elle ait la possibilité de prendre une décision au sujet de la déclaration du ministre.

Voilà ce qu'on nous demande d'accepter: un débat sur le budget sans qu'il y ait de budget; un débat sur le budget sans la possibilité de prendre la moindre décision.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être bref.

M. l'Orateur: Je rappelle aux honorables députés les restrictions que j'ai imposées avant que l'honorable chef de l'opposition prenne la parole. J'estime que la question a été suffisamment débattue. Il ne s'agit pas d'une discussion sur le fond de la question: il ne s'agit pas de savoir si une discussion aura ou n'aura pas lieu sur une prétendue mesure d'ordre financier. En vertu des règles imposées à l'Orateur à propos de cet article de nos travaux, la question qui se pose est celle-ci: l'Orateur peut-il faire autrement que de quitter le fauteuil?

M. Knowles: Le ministre de la Justice a dit, entre autres, que pendant deux ou trois ans il n'y avait pas eu d'exposé budgétaire. C'est juste mais l'histoire nous enseigne—nous sommes du reste allés à la même école—que chaque fois qu'il y a eu des présentations budgétaires depuis 1879, M. l'Orateur siégeait au fauteuil.

Les précédents de 1947 et de 1957 cités par le ministre de la Justice ne sont pas du tout pertinents. Au cours de ces deux années financières, quoi que l'on puisse penser de ce qui s'est passé d'autre part, il y a eu des exposés budgétaires et l'on a pu discuter les budgets de ces années financières.

Quant au cas de 1947, que le ministre de la Justice nous a signalé, que n'a-t-il repris les paroles qu'il a employées alors pour qualifier les procédés tyranniques du ministre des Finances de l'époque.

M. l'Orateur: Permettez-moi de signaler que nous revenons à la même question, à savoir s'il doit y avoir une discussion en bonne et due forme sur le budget, ou liberté de discussion. N'en déplaise à l'honorable député, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

[M. l'Orateur.]